



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue à huis-clos le **mardi 6 avril 2021** à 19h30 par visioconférence.

---

Sont présents : MM André Chouinard, maire – par visioconférence  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2 – par visioconférence  
Sébastien Santerre, conseiller 4 – par visioconférence  
Daniel Caron, conseiller 6 – par visioconférence

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Nadia Sheink, directrice générale secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-057**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-058**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MARS 2021

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-059**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-060**

#### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que les comptes totalisant 172 259.68 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 003-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-061**

#### ACHAT D'UN TERRAIN POUR UN PARC INDUSTRIEL

Considérant la décision de doter la municipalité d'une zone industrielle additionnelle;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un terrain d'environ 185 800 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT une subvention de 100 000\$ du fonds éolien de la MC de Témiscouata pour aider financièrement la municipalité à créer cette zone industrielle;

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec une entreprise intéressée à s'installer dans cette zone industrielle;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, de déposer une offre d'achat à M. Jacky Bérubé au montant de 200 000\$ pour l'acquisition d'un terrain, soit une partie du lot 16A rang 5, longeant la route 295, à la sortie ouest du village. La superficie du terrain est d'environ 185 800 m<sup>2</sup>. Le terrain devra être déboisé, essouché et aucun résidu ligneux, à moins d'être broyé, ne sera laissé sur place. L'arpentage de la parcelle de terrain et l'acte de vente seront à la charge de la municipalité.

L'achat sera payé en trois versements, soit 50% à la signature, 25% au début des travaux de déboisement et 25% à la livraison du terrain aménagé. Les travaux devront être terminés au plus tard le 29 octobre 2021.

L'offre d'achat est valable jusqu'au 15 avril 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. André Chouinard, et la directrice générale, Mme Nadia Sheink, à signer l'offre d'achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 386**

Monsieur Sébastien Santerre, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 386 décrétant un emprunt pour la **réalisation des travaux mise aux normes de l'eau potable**
- Dépose le projet du règlement numéro 386 intitulé « Règlement décrétant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la Municipalité comportant un emprunt de 2084 400 \$ remboursable en 20 ans. »

### **Règlement numéro 386**

**Règlement décrétant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la Municipalité comportant un emprunt de 2084 400 \$ remboursable en 20 ans.**

Attendu que le règlement numéro 386 abroge le règlement numéro 343.

Attendu que la municipalité doit procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Attendu que pour la réalisation desdits travaux, la Municipalité obtiendra une aide financière de 822 956\$ pour la mise aux normes de l'eau potable tel que confirmé dans la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du 19 mai 2020, jointes en « Annexe C ».

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Attendu que le coût réel des travaux est estimé à 2 084 400 \$.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**Règlement pourvoyant à une dépense de 2 084 400 \$ et à un emprunt de 2 084 400 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la Municipalité.**

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la Municipalité selon la soumission de la firme Groupe Michel Leclerc Inc. portant les numéros 643247, en date du 22 février 2021, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### **ARTICLE 3.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 084 400 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 084 400 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 5. IMPOSITION FISCALE À L'ENSEMBLE**

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts, et dans la proportion de 20% de l'emprunt décrété par le présent règlement il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les biens-fonds imposables, situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur réelle, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année.

#### **TARIFICATION PAR CATÉGORIE D'IMMEUBLE**

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, et ce, dans une proportion de 80%, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur desservi par le service municipal d'aqueduc une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total d'unités, et ce, pour l'ensemble des immeubles imposables.

1000 – Résidence ou logement	1
1100 – Chalet	0.5
1211 – 1212 – Maison mobile – Roulotte résidentielle	1
1511 – 1590 – Maison de chambre – Autres locaux	.25 / ch
1990 – Autres immeubles résidentiels	1
2713 – Scierie	3.5
3280 – Atelier d'usinage	1.5
Toutes autres industries	1
4214 – 4292 – Garage autobus – Serv. Ambulance	1.5
4711 – Centre d'appels téléphonique	1
4712 – 4719 – Tour de relais – Autres télécomm.	0.5
4811 – 4890 – Central hydro – Autres serv. Publics	0.5
5020 – Entreposage	0.5
5181 – Vente en gros d'équipements	1.25
5198 – Vente de bois et matériaux de construction	1.25
5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie)	2.5
5413 – Dépanneur (sans vente d'essence)	1,25
5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles	1.25
5531 – Station -service avec lave-auto	3.25
5593 – Vente au détail de pièces automobiles et accessoires usagés	1,5
5651 – Vente au détail de vêtement pour toute la famille	1,25
5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)	2.5
5821 – Établissement avec service de boisson alcoolisées (bar)	1.75
5832 – 5834 – Motel – Résidence de tourisme appartement	1+0.25 ch
5832 – Motel + Restaurant	2.5+0.25ch
5893 – Comptoir mobile (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)	2.5
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies)	1.5
6000 – Immeubles à bureaux	0.5
6111 – Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte)	1.75
6241 – Salon funéraire	1,5
6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement	1.5
6379 – Autres entreposage	0.5
6411 – Service de réparation d'automobile (garage)	1.5
6594 – Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres	0,5

6646 – Entreprise d’excavation, nivellement, défrichage, inst. Fosse sept.	1
8121 – 8129 - Élevage de bovins – Autres types de production animale	1
8131 – Acériculture	1
9100 – Espace de terrain non-aménagé et non-exploité	0.5

#### **ARTICLE 5.1 UNITÉ DE BASE RÉSIDENIELLE**

Unité résidentielle :

L’unité de référence de base est celle d’une résidence familiale qui égale 1.0 (occupée ou non).

Pour les catégories autres que résidentielles le tarif par logement/chambres s’ajoute si l’immeuble possède des logements, chambres

#### **ARTICLE 6.**

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l’emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérait insuffisante.

#### **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et notamment la subvention à venir dans le cadre du programme « FIMEAU confirmée par lettre du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMH), du 19 mai 2020, jointes en « Annexe C ».

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-062**

MODIFICATION À L’ANNEXE « E » 40% D’ESCOMPTE SUR L’ENSEMBLE DES PRIX - CAMPING

CONSIDÉRANT que nous avons maintenant un site en ligne pour faire la réservation de nos chalets et que nous avons maintenant un prix hors saison, il est beaucoup plus facile d’émettre un rabais avec un escompte en pourcentage;

Il est proposé par Daniel Caron, d’appliquer un rabais de 40% sur l’ensemble des prix régulier lorsque nous sommes en hors saison.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-063**

MONTANT MINIMUM POUR LA RESPONSABILITÉ DES PETITES CAISSES

CONSIDÉRANT que nous avons quelques employés qui travaille avec une petite caisse;

CONSIDÉRANT que nous voulons éviter le plus d'erreur possible et que nous voulons responsabiliser nos employés;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, que lorsque la petite caisse d'un employé ne balancera pas d'un montant supérieur à 10\$, il incombera à celui-ci de rembourser la différence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-064**

##### OFFRE D'EMPLOI – TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Daniel Caron, que la municipalité ouvre trois (3) postes de moniteurs pour les terrains de jeux. Ces postes sont adressés pour les étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que ceux qui sont à leur 1<sup>ère</sup> année de Cégep ou qui étudient dans un domaine connexe (technique de garde, professeur). Les postes seront affichés dans les prochaines semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-065**

##### OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES ET LE BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, que la municipalité retienne les services de M. Alain Lepage pour l'entretien des terrains municipaux et le balayage des trottoirs au taux horaire de 20 \$. M. Lepage fournit ses propres équipements et assume les frais d'opération et de déplacement. Le budget total est estimé à environ 2 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-066**

##### SIGNATAIRE POUR LE BUREAU DE POSTE

Il est proposé par Daniel Caron, que mesdames Cynthia Plourde et Micheline Sheink soient nommées signataires pour le bureau de poste et qu'elles puissent en retirer les colis au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-067**

##### SIGNATAIRE POUR ACCESD, RAPPORT TPS/ TVQ

Il est proposé par Sébastien Santerre, de nommer la technicienne en administration, Micheline Sheink, en tant que signataire pour AccesD affaires et pour le gouvernement pour le rapport TPS/TVQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-068**

##### RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 le poste de directrice générale adjointe n'était pas assez précis et que celle-ci ne pouvait remplacer la directrice générale en cas d'absence;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, que Madame Cynthia Plourde soit nommée directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe / chargée de projets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-04-070**

##### ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OHT

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter le budget révisé 2021 reçu le 10 mars 2021 de l'Office d'Habitation du Témiscouata (OHT). La contribution prévue de la Municipalité au déficit de 2021 est de 15 885 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-071**

#### ACHAT D'UNE PUBLICITÉ POUR L'ACÉRICULTURE – JOURNAL INFO DIMANCHE

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'acheter une publicité en lien avec l'acériculture dans le journal Info Dimanche au coût de 195\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-072**

#### DEMANDE DE LA POURVOIRIE DU LAC ANAÏS

Il est proposé Sébastien Santerre, que la municipalité fournisse l'équivalent d'une journée de travail de deux hommes avec machinerie pour niveler le chemin avec un peu de remplissage à des endroits stratégiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-073**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE les chemins publics locaux de la municipalité doivent être nivelés et rechargés;

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire certains ponceaux et de dégager/agrandir les fossés;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de ces travaux pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de demander à notre député, monsieur Denis Tardif, une subvention de l'ordre de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-074**

#### CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MÉRITAS SCOLAIRE

Il est proposé par Daniel Caron, que la municipalité donne 100 \$ à l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour remettre des bourses lors de la soirée des méritas qui récompensera l'excellence scolaire et l'engagement parascolaire de ses élèves.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-075**

#### COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2021.

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles;

Considérant que la municipalité est en période de mise à jour de sa politique familiale municipale;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que la municipalité Saint-Michel su Squatec procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF).

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la PFM :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, réseaux sociaux, organismes socio-économiques, milieu de santé, milieu scolaire, services municipaux, etc.

### **Membres du comité famille 2021**

Chargé de projet	Juliette Côté
Municipalité - RQF	André Chouinard, maire
Municipalité – Com. Loisirs	Daniel Caron, conseiller
Municipalité – Membres du personnel	Cindy Simard
Club des 50 ans & +	France Caron
Place des jeunes Squatec	Bobby Jacques
Cercle des Fermières	Corinne Ouellet
CISSS du BSL (Témiscouata) & SHV	Lucie Fortin
Maison de la Famille - Représentante famille	Claudine Pelletier
Parents / représentante famille & Entreprise - agriculture	Guylaine Sirois
Bénévole – cuisine collective – ligne de vie	Diane Caron
Services de garde CPE	Marcelle Morin ou substitut
Centre des femmes du Haut-Pays	Karine Caron
	Lyne Bourgoïn

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-04-076**

#### **RÉPARATION DE RADIATEURS – CHARGEUR SUR ROUES**

Il est proposé par Daniel Caron, d'autoriser M. Denis Morin, contremaître adjoint, de procéder à la réparation des radiateurs du chargeur sur roues, au coût de 6 467.35\$ taxes incluses, selon la soumission reçue des Radiateurs Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.



---

*Je, Nadia Sheink, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal et l'enregistrement vidéo de la réunion seront rendus disponibles dès le 7 avril 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

[dg@squatec.qc.ca](mailto:dg@squatec.qc.ca)

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la séance à 20h 50

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Maire*

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*